

## AUTO-CERTIFICATION DE RESIDENCE FISCALE

Cette auto-certification est requise par l'article 1649 AC du Code Général des Impôts qui impose aux institutions financières françaises d'accomplir des diligences pour identifier les comptes financiers et les personnes devant faire l'objet d'une déclaration dans le cadre des accords d'échange automatique d'informations à des fins fiscales signés par la France (et notamment l'accord intergouvernemental signé entre la France et les Etats-Unis pour l'application de la loi « FATCA »).

Mme/Mr (Nom Prénom) .....Né (nom patronymique le cas échéant).....

Né le ..../.../.... à .....(Ville), .....(Pays).....

Adresse : .....

.....

Ref partenaire / n°de compte :.....

Résidence(s) fiscale(s) :

Ma résidence fiscale est située en France : **oui** - **non** (**barrer la mention inutile**)

Numéro d'identifiant fiscal en France :

(j'ai bien noté que je dois indiquer tous les Etats, incluant ou non la France, dans lesquels je suis résident fiscal en fonction de ma situation et du droit fiscal respectif des Etats concernés. En cas de difficultés pour déterminer ma ou mes résidences fiscales, il m'appartient de consulter un conseil)

- dans le ou les autres Etats suivants (*merci dans ce cas de compléter le tableau suivant*)

Etats	Numéro d'identification fiscal qui vous est attribué dans cet Etat

Je suis une « personne américaine » au sens de la réglementation fiscale des Etats-Unis :

**oui** - **non** (**barrer la mention inutile**)

si oui numéro d'identification fiscale aux Etats-Unis (TIN) : .....- ..... -

Une « personne américaine » est :

- une personne physique qui possède la nationalité américaine (c'est le cas de toute personne née aux Etats-Unis qui n'a pas renoncé expressément à cette nationalité)
- ou une personne physique qui réside aux Etats-Unis au moins 31 jours aux cours de l'année en cours et au moins 183 jours durant cette même année et les deux années précédentes
- ou une personne physique qui détient une « carte verte ».

Les personnes physiques nées aux Etats-Unis et qui déclarent ne pas être une « personne américaine » devront joindre à cette auto-certification un certificat de perte de la nationalité américaine ou une explication raisonnable du fait qu'ils n'ont pas acquis la nationalité américaine à la naissance. En cas de difficulté, il est possible de consulter le site [irs.gov](http://irs.gov) ou de consulter un conseil.

Je déclare que les informations indiquées dans cette auto-certification sont au mieux de ma connaissance exactes et complètes

Je m'engage à signaler à mon agence dans un délai de 30 jours tout changement qui pourrait intervenir dans ces informations.

Fait en deux exemplaires à....., le .. /.. /....

Le client



### **Loi Informatique, Fichiers et Libertés – Secret professionnel**

Les informations personnelles recueillies par la Caisse régionale en sa qualité de responsable de traitement, à l'occasion de la relation bancaire, sont nécessaires à la mise en place et au fonctionnement de la convention souscrite. Elles pourront faire l'objet de traitements informatisés pour les finalités et dans les conditions ci-dessous précisées.

Elles seront principalement utilisées par la Caisse régionale pour les finalités suivantes : connaissance du client, gestion de la relation bancaire et financière, octroi de crédits, gestion des produits et services, recouvrement, souscription par téléphone ou sur Internet de produits et gestion de la preuve, prospection (sous réserve du respect de votre droit d'opposition ou de l'obtention de votre accord à la prospection conformément aux exigences légales) et animation commerciale, études statistiques, évaluation et gestion du risque, sécurité et prévention des impayés et de la fraude.

Vos opérations et données personnelles sont couvertes par le secret professionnel auquel nous sommes tenus.

Toutefois, pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, la Caisse régionale est parfois tenue de communiquer des informations à des autorités judiciaires ou administratives légalement habilitées. Ainsi, par exemple, certaines informations doivent être adressées à l'administration fiscale (déclaration des ouvertures de comptes, déclaration de revenus de capitaux mobiliers) ou encore à la Banque de France (fichier des interdictions bancaires, fichier des incidents de remboursement de crédit).

En outre, vous autorisez expressément la Caisse régionale à partager les données vous concernant et leurs mises à jour éventuelles avec les tiers suivants :

- toute entité du Groupe Crédit Agricole, à des fins de prospection commerciale ou en cas de mise en commun de moyens ou de regroupement de sociétés ;
- nos sous-traitants participant notamment à la gestion du compte bancaire et à l'offre de produits bancaires ou financiers et ce, pour les seuls besoins des travaux de sous-traitance ;
- nos partenaires, pour vous permettre de bénéficier des avantages du partenariat auquel vous aurez adhéré, le cas échéant et ce, dans le cadre exclusif des accords de partenariat.

Vous autorisez également la Caisse régionale à communiquer vos coordonnées personnelles (nom, adresse, numéro de téléphone) à des instituts d'enquêtes ou de sondages, agissant pour le compte exclusif de la Caisse régionale, à des fins statistiques, sachant que vous n'êtes pas tenu de répondre à leurs sollicitations et que vos données sont détruites après traitement.

Vous autorisez enfin la communication, le cas échéant, d'informations vous concernant à une ou plusieurs sociétés du Groupe Crédit Agricole, chargées de la gestion et de la prévention de risques opérationnels (évaluation du risque, sécurité et prévention des impayés et de la fraude, lutte contre le blanchiment des capitaux...) au bénéfice de l'ensemble des entités du Groupe.

La liste des entités du Groupe Crédit Agricole susceptibles d'être bénéficiaires d'informations vous concernant pourra vous être communiquée sur simple demande de votre part à votre Caisse régionale de Crédit Agricole.

Vous pouvez vous opposer à ce que les informations vous concernant soient communiquées à des tiers ou utilisées par la Caisse régionale, à des fins commerciales. Vous pouvez également, à tout moment, exercer votre droit d'opposition, accéder à ces informations ou les faire rectifier, en écrivant par lettre simple au Service Réclamations Clients de votre caisse régionale de Crédit Agricole. Votre demande devra être signée et accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité portant votre signature. Les frais de timbre vous seront remboursés sur simple demande de votre part